

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 23 septembre 2025 à 12h00 dans la salle Marguerite-Tellier située au Centre des arts, 165, rue Racine Est, Chicoutimi, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

Lot 3 410 951 du cadastre du Québec, derrière le 249 à 311, rue Price Ouest, Chicoutimi – DM-5910 (id-18560) demande une dérogation mineure visant à autoriser un aménagement de terrain autre qu'un espace naturel, sur un immeuble situé sur le lot 3 410 951 du cadastre du Québec, derrière le 249 à 311, rue Price Ouest, Chicoutimi.

Lot 6 421 448 du cadastre du Québec, voisin du 3326, rue des Golfeurs, Chicoutimi – DM-5911 (id-18598) demande une dérogation mineure visant à autoriser le lotissement du lot 6 421 448 du cadastre du Québec afin de créer deux (2) lots avec une largeur de 10,67 mètres au lieu de 10,8 mètres à même le lot 6 421 448 du cadastre du Québec, voisin du 3326, rue des Golfeurs, Chicoutimi.

1774, rue Haziél, Chicoutimi – DM-5919 (id-18604) demande une dérogation mineure visant à autoriser une allée d'accès d'une largeur maximale de 9,4 mètres au lieu de 9 mètres, sur un immeuble situé au 1774, rue Haziél, Chicoutimi.

81, rue Price Ouest, Chicoutimi – DM-5922 (id-18587) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge arrière de 1 mètre au lieu de 3,5 mètres, l'absence d'arbres sur plus de 7 mètres linéaires de terrain ayant frontage avec une rue, l'absence de bandes gazonnées entre l'aire de stationnement et la ligne de rue et le long des lignes latérales et arrière du terrain, ainsi qu'une allée d'accès ayant une largeur de plus de 13 mètres, sur un immeuble situé au 81, rue Price Ouest, Chicoutimi, aux conditions suivantes :

- Le demandeur devra respecter les aménagements proposés dans le plan projet d'implantation du permis de 2010, soit le plan réalisé par Serge Martineau, arpenteur-géomètre daté du 19 octobre 2010;
- Les aménagements de terrains, soit la plantation d'arbres et les bandes gazonnées devront être conformes sur la partie Est du futur lot 6 688 620 du cadastre du Québec (soit le sur lot 2 688 078 du cadastre du Québec).

1330, rue Bersimis, Chicoutimi – DM-5926 (id-18593) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge avant minimale de 20,7 mètres au lieu de 25 mètres et autoriser des génératrices (transformateurs) en cour avant au lieu d'une autre cour, sur un immeuble situé au 1330, rue Bersimis, Chicoutimi, aux conditions suivantes :

- Un écran visuel d'arbustes ou de plantations végétales devra être aménagé pour dissimuler les équipements mécaniques en cour avant;

- Une bande gazonnée d'une largeur minimale de 1 mètre devra être aménagée au périmètre de l'agrandissement en respectant les normes, afin que l'allée de circulation de l'aire de stationnement soit conforme à la réglementation municipale;
- Un plan des aménagements devra faire l'objet d'une approbation par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme avant l'émission du permis.

Lot 6 526 780 du cadastre du Québec, en face du 308, rue Tessier, Chicoutimi – DM-5932 (id-18624) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'une habitation multifamiliale, catégorie C (9 logements et plus) détachée avec une marge arrière minimale de 5,1 mètres au lieu de 10,4 mètres, aucune case de stationnement au lieu de 80 cases, l'implantation d'un patio en cour avant au lieu d'une autre cour, l'implantation de conteneurs à déchets en partie en cour avant au lieu d'une autre cour, et l'installation de deux (2) enseignes au mur d'une superficie de plus de 3,6 mètres, sur un immeuble situé sur le lot 6 526 780 du cadastre du Québec, en face du 308, rue Tessier, Chicoutimi.

626, rue Cabot, Chicoutimi – DM-5936 (id-18635) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale, catégorie C (H6) détachée avec une marge avant minimale de 6,1 mètres au lieu de 11,9 mètres et avec deux (2) cases de stationnement avec recul dans la rue, sur un immeuble situé au 626, rue Cabot, Chicoutimi.

100, rue des Sœurs, Chicoutimi – DM-5943 (id-18643) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant au lieu d'une autre cour et l'installation de bornes de recharge en cour avant et à moins de 3 mètres de la ligne avant, sur un immeuble situé au 100, rue des Soeurs, Chicoutimi, à la condition suivante :

- Des arbres ou arbustes devront être aménagés devant le bâtiment accessoire et devant les bornes de recharge du côté de la rue des Soeurs. Un plan des aménagements devra faire l'objet d'une approbation par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme avant l'émission du permis.

135, rue d'Orléans, Chicoutimi – DM-5946 (id-18617) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale, catégorie B (5-8 logements) détachée sur un terrain ayant une profondeur minimale de 24,3 mètres, avec une marge avant maximale de 3,1 mètres au lieu de 2,5 mètres, une marge latérale droite minimale de 2,6 mètres au lieu de 6 mètres, une marge arrière minimale de 4,7 mètres au lieu de 10 mètres et avec une différence de hauteur avec le bâtiment latéral voisin maximale de 3,6 mètres au lieu de 3 mètres, sur un immeuble situé au 135, rue d'Orléans, Chicoutimi.

Lot 6 478 595 du cadastre du Québec, derrière le 8604, chemin des Portageurs, Laterrière – DM-5949 (id-18654) demande une dérogation mineure visant à autoriser une opération cadastrale sur le lot 6 478 595 du cadastre du Québec ayant pour effet de créer deux (2) lots d'une largeur minimale de 34,92 mètres et de 42,20 mètres au lieu de 50 mètres, sur un immeuble situé sur le lot 6 478 595 du cadastre du Québec, derrière le 8604, chemin des Portageurs, Laterrière.

240, rue Lavoie, Laterrière – DM-5950 (id-18656) demande une dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'une habitation maison mobile (H7) avec une marge latérale droite de 1,72 mètre au lieu de 2 mètres, sur un immeuble situé au 240, rue Lavoie, Laterrière.

687, rue Taché, Chicoutimi – DM-5951 (id-18611) demande une dérogation mineure visant à

autoriser la régularisation d'un garage détaché qui possède une marge latérale gauche minimale de 0,32 mètre au lieu de 0,6 mètre, sur un immeuble situé au 687, rue Taché, Chicoutimi.

617, rue des Hospitalières, Chicoutimi – DM-5952 (id-18537) demande une dérogation mineure visant à autoriser la régularisation d'un stationnement résidentiel disposant de trois (3) cases de stationnement en façade du bâtiment principal, avec l'absence d'une bande gazonnée le long de la résidence, l'absence d'une zone tampon à la limite commune entre les lots 2 689 922 et 2 689 926 du cadastre du Québec, sur un immeuble situé au 617, rue des Hospitalières, Chicoutimi, aux conditions suivantes :

- Le requérant devra respecter le scénario B, soit le plan projet d'implantation produit par Dany Gaboury, arpenteur-géomètre, daté du 15 juillet 2025, portant le numéro 4528 de ses minutes;
- Le requérant devra aménager une bande gazonnée le long du côté gauche du bâtiment en respectant le dégagement nécessaire à l'escalier existant. Un plan des aménagements devra faire l'objet d'une approbation par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme avant l'émission du permis.

6180, chemin du Portage-des-Roches Nord, Laterrière – DM-5953 (id-18662) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un garage détaché en cour avant, sur un immeuble situé au 6180, chemin du Portage-des-Roches Nord, Laterrière.

1292, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi – DM-5954 (id-18655) demande une dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement du bâtiment principal avec une marge avant minimale de 8,8 mètres au lieu de 15 mètres et une entrée véhiculaire d'une largeur maximale de 14,90 mètres au lieu de 13 mètres, sur un immeuble situé au 1292, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi.

Lot 6 421 433 du cadastre du Québec, en face du 3040, rue des Cyclistes, Chicoutimi – DM-5956 (id-18666) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un équipement de jeux à une distance minimale de 3,2 mètres d'une ligne de terrain au lieu de 5 mètres, sur un immeuble situé sur le lot 6 421 433 du cadastre du Québec, en face du 3040, rue des Cyclistes, Chicoutimi.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 28 août 2025

L'assistant-greffier de la Ville,

BASTIEN GAUDET